

DÉLIBÉRATION N° 26-001

APPROBATION DU DERNIER PROCES VERBAL ET CLOTURE DEFINITIVE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Président rappelle que depuis 1996 un conseil d'administration d'assainissement a été créé. Cette entité ne répond pas à une exigence réglementaire pour la taille de notre collectivité. Ainsi pour faciliter la gestion administrative des dossiers, il est proposé de supprimer cette instance. Les questions liées à l'assainissement seront directement débattues au sein du conseil municipal.

Ainsi,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2221-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 janvier 2026, décidant la suppression du Conseil d'Administration du service assainissement à compter du 15 janvier 2026 ;

Vu le procès-verbal de la séance précédente du Conseil d'Administration ;

Considérant que le Conseil d'Administration est appelé à se réunir une dernière fois afin d'approver son dernier procès-verbal et de constater officiellement sa clôture définitive ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 08 décembre 2025 ;
- **DECIDE** de clôturer définitivement le conseil d'administration assainissement ;
- **ACTE** que l'ensemble des compétences, dossiers, documents et archives relatifs au service assainissement est transféré à la commune sou l'autorité du conseil municipal et du Maire

.....

Présent(s) : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - CORTIAL - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL
MRS CUER - MAZZINI - MÉNARD - MONTCHAUD - MORIZET - REYMONDON - ROCHELLE - ROUX
Formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) : M. GAGNOT. M. MONTCHAUD. M. ROUX.

Procuration : M. CODATO. M. MÉNARD

Secrétaire de Séance : M. JULIEN RAOULT.

| |
|------------------------------------|
| Nombre de membres en exercice : 15 |
| Nombre de membres présents : 10 |
| Nombre de suffrages exprimés : 12 |
| Votes POUR : 12 |
| Votes CONTRE : 0 |
| Abstentions : 0 |

Le Maire,

Éric CUER.



Le secrétaire de séance,

